SDIS 31 - Budget Principal

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2018-082 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/06/2018

Objet : transfert et création de postes de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 20/06/2018 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

031-283100014-20180611-2018-082-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20180611-2018-082-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/06/2018

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION n° 2018/082

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, au jour du onze juin à quatorze heures, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur convocation de sa Présidente, Émilienne POUMIROL en date du 6 juin 2018.

Etaient présents : POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, DENOUVION Victor

Etaient excusés : SIMION Arnaud

OBJET : **TRANSFERT ET CRÉATION DE POSTES DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C**

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique réuni le 5 juin 2018.

Dans le cadre de la réorganisation structurelle du SDIS 31 et en complément des dispositions des règlements opérationnel et intérieur, il vous est proposé :

1) **Des transferts de postes :**

Conformément aux engagements de la gouvernance et au passage en G12 des postes de SPP des CIS mixtes à dominante SPV et du pool du groupement Sud, il est proposé le transfert de 12 postes de SPP des grades de caporal et caporal-chef des centres de secours de Toulouse-Vion (9) et Toulouse-Lougnon (3), pour les CIS de Villemur-sur-Tarn (2 CATE et 4 CA1E) et le pool du groupement Sud (2 CATE et 4 CA1E).
À noter que ce sont des objectifs cibles, et qu'en phase intermédiaire, l'un des postes de CA1E de Villemur sera occupé par un chef d'équipe.

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 19 JUIN 2018, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

2) **Des créations d'emplois de titulaires :**

Pour faire face à la sur-sollicitation opérationnelle, aux carences de disponibilité des SPV en journée et au passage en régime 12 H des SPP des centres secours à dominante SPV, il est proposé les créations suivantes de postes de SPP :

- 4 postes de sous-officiers (4 CA1E) au CIS Saint-Jory
- 1 poste de sous-officier de CA1E au CIS Revel
- 1 poste de sous-officiers de CATE au CIS Cazères

Il est précisé que ces postes sont créés par anticipation de mouvements de personnels futurs qui s'opéreront lors de la mise en service des nouveaux CIS Toulousains.

ENTENDU le rapport de la Présidente,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

APPROUVENT le transfert et création de postes de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne,

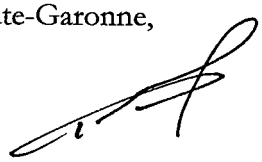

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 19 JUIN 2019, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.